La formation *Mode d'emploi*

ENTREPRISES moins de 10 salariés

Envoyer un salarié en formation, c'est très simple

AVANT LA FORMATION

① Vous avez trouvé l'organisme qui dispensera la formation ?
Demandez-lui le programme détaillé, puis **faites votre demande de prise en charge auprès d'AGEFOS PME Ile-de-France**

↳ Pour cela, il vous suffit de télécharger une demande de gestion d'action (DGA) dans l'espace téléchargement de notre site, de la compléter et de nous l'adresser avec le programme détaillé de l'organisme.

② **AGEFOS PME Ile-de-France vous renvoie un accord de financement** indiquant le montant de sa prise en charge et le montant restant éventuellement à votre charge. Sauf avis contraire de votre part, AGEFOS PME Ile-de-France règlera directement l'organisme de formation.

↳ Nos critères de prise en charge sont consultables dans l'espace téléchargement de notre site.

AGEFOS PME Ile-de-France envoie à l'organisme de formation le contrat de prestation de service.

IMPORTANT

Pour un traitement optimal de votre dossier, adressez-nous votre demande de prise en charge 30 jours AVANT le début de la formation.

En cas de doute, contactez nos conseillers au 0810 09 0810
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Pour nous permettre de vous répondre plus rapidement, munissez-vous de votre n° d'adhérent ou de votre n° de siret avant d'appeler nos conseillers

APRÈS LA FORMATION

③ **AGEFOS PME Ile-de-France règle directement le coût pédagogique à l'organisme de formation** et contrôle la qualité des **justificatifs de réalisation*** de l'action de formation produits par ce dernier. Seules les heures de formation effectivement suivies par les stagiaires pourront être financées par AGEFOS PME.

* *Pendant la formation, les salariés doivent signer quotidiennement une feuille d'émargement. Ce document a une valeur juridique importante car il atteste de la réalité de l'action. La feuille d'émargement ne doit jamais être signée avant le démarrage effectif de l'action de formation.*

Pour tout renseignement, contactez le 0810 09 0810 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
Nos conseillers sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous informer sur notre offre de services.

AGEFOS PME Ile-de-France : La formation mode d'emploi — pour les entreprises de - de 10 salariés. Novembre 2012

✉ AGEFOS PME Ile-de-France - Service TPE, 7 rue du bois Chaland - TSA 11163 - 91916 EVRY cedex 9 — ☎ 0810 09 0810
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)